



Ville de LORRAINE

## **SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

Avis est, par la présente, donné aux citoyens de la Ville de Lorraine que le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 12 décembre 2017 à 19 h, le calendrier suivant de ses séances ordinaires du conseil **pour l'année 2018** qui se tiendront aux dates suivantes à compter de **19 h**, à la maison Garth située au 100, chemin de la Grande-Côte :

- mardi 16 janvier (exceptionnellement le 3<sup>ième</sup> mardi du mois)
- mardi 13 février
- mardi 13 mars
- mardi 10 avril
- mardi 8 mai
- mardi 12 juin
- mardi 10 juillet
- mardi 21 août (exceptionnellement le 3<sup>ième</sup> mardi du mois)
- mardi 11 septembre
- mardi 9 octobre
- mardi 13 novembre
- mardi 11 décembre.

**Donné à Lorraine, le 16 décembre 2017**

**Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière**



Ville de LORRAINE

# ***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

(article 337 L.C.V.)

## **SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

Je soussignée, Nancy Ouellette, exerçant mes fonctions d'assistante greffière de la Ville de Lorraine, au 33 boulevard De Gaulle, province de Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le tableau d'affichage de l'Hôtel de Ville, le 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2017, et en publiant une copie dans le journal *Nord Info* – Édition du 16 décembre 2017.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre, de l'an deux mille dix-sept.**

**Nancy Ouellette, technicienne juridique  
Assistante greffière**